

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du  
Bureau :

En exercice : 34  
Présents : 15  
Pouvoirs : 12  
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-cinq mars,  
A neuf heures trente,  
se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du  
SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine  
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le  
dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

#### OBJET

**Délibération  
2023\_03\_25\_22B  
Affectation potentielle  
d'un e agent e  
contractuel.le sur le  
poste de responsable  
du pôle numérique :**

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVÉ, Marc CHAVANNE, François  
DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Pascal  
PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul  
TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : Vincent BONNICI	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON	Mandataire : Marie-Christine THIVANT
Mandant : Sébastien DESHAYES	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Béatrice FOURNEL	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Stéphane HEYRAUD	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Marc LAPALLUS	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Gilles PERRONNET	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : M. Didier PICARD	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : M. Didier PONCET	Mandataire : M. Pascal PONCET
Mandant : Pierre SIMONE	Mandataire : Michel GANDILHON
Mandant : Xavier VILLARD	Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN,  
Nicolas CHARGUEROS, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,  
Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL,  
Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier  
PICARD, Didier PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Michel GANDILHON

Madame la Présidente expose :

VU l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'article L. 332-8 - 2° du même code indiquant que par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par ledit code ;

VU la délibération du Comité syndical du 11 décembre 2023 ayant fixé l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que les besoins du Syndicat nécessitent des compétences dans le domaine du management et du numérique, et que le poste existe déjà au tableau des effectifs.

CONSIDERANT que, compte tenu des caractéristiques très spécifiques du poste, la nature des fonctions, la recherche d'un·e candidat·e statutaire puisse échouer ;

Il est proposé :

1 emploi permanent de Responsable du Pôle Numérique sur le grade d'Ingénieur principal pour assurer les fonctions suivantes :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques du SIEL - TE dans les domaines de la fibre optique et des objets connectés afin d'assurer les objectifs fixés par la Direction et les élus,
- Assurer l'encadrement et le pilotage du pôle en collaboration avec votre adjoint·e et 5 encadrants intermédiaires :
  - Assurer l'encadrement direct de 3 chargés de mission « contrôle de la DSP THD42, « administration SIG » et « adressage et arrêt du cuivre »,
  - Assurer, en lien avec votre adjoint·e, le management indirect et le bon fonctionnement des équipes opérationnelles réparties en 4 services sous la responsabilité de 4 encadrants intermédiaires,
- Participer à l'élaboration, au suivi et à la prospective des budgets du Pôle en lien avec le Pôle ressources,
- Préparer les instances de gouvernance avec les élus et les partenaires (Préfecture, Région, EPCI, CD42 ...), participer en tant que membre au Comité hebdomadaire de direction,
- Bâtir et consolider les procédures et les outils nécessaires afin d'optimiser le fonctionnement du pôle,
- Poursuivre le développement de la compétence ROC42 en collaboration avec le responsable de ce service,
- Mobiliser et coordonner les opérateurs économiques (délégataire, entreprises, prestataires...), Participer à des instances nationales (AVICCA, ARCEP, FNCCR, Universités d'été du THD ...) et à la veille technologique.

Le niveau de recrutement devra correspondre à une expérience et /ou un profil de formation initiale supérieure dans le domaine technique du numérique.

La rémunération correspondra à la grille du grade d'ingénieur principal dans la limite du dernier échelon.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Énergie Loire, à l'unanimité / la majorité :

DECIDE que le poste sus-visé puisse être occupé par un·e agent·e contractuel·le en vertu de l'article 332-8-2° du Code précité, selon les modalités explicitées ci-dessus

AUTORISE l'inscription au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents,

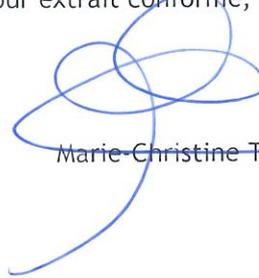
AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 25 mars 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.